

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 11 avril 2012 à 9h30
« Parcours de vie, activité professionnelle et retraite »

Document N°1
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Note de présentation générale

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Parcours de vie, activité professionnelle et retraite

Cette séance est consacrée aux **grands changements qui ont marqué les « parcours de vie » au cours des dernières décennies**. Par « parcours de vie », on entend ici à la fois les grands âges de la vie, les évolutions du couple et de la famille, la place des hommes et des femmes, mais aussi les parcours professionnels ainsi que les visages de la précarité et de la pauvreté.

Il s'agit donc d'effectuer **un détour par des questions qui se situent en amont de la retraite afin de préparer la réflexion sur la prise en compte de ces changements par le système de retraite**, qui pourrait faire l'objet d'une séance ultérieure du COR.

Selon G. Esping-Andersen et B. Palier (**document 2**), **nos systèmes d'assurance sociale**, qui sont nés avec la révolution industrielle et le développement du salariat, ont été conçus à l'origine pour protéger les ouvriers industriels peu qualifiés ayant un CDI. Ils s'avèrent mal adaptés à des parcours professionnels plus mobiles, plus chaotiques et précaires typiques des activités post-industrielles. Cette protection sociale répondait aux **« besoins sociaux de l'époque : améliorer la santé d'une population dont l'espérance de vie dépasse rarement 65 ans, lutter contre la pauvreté, qui est alors – et depuis longtemps – concentrée sur les personnes âgées, et soutenir la nouvelle répartition des rôles sociaux » au sien d'un modèle « familialiste »**. Or les besoins ont évolué et la société d'aujourd'hui est caractérisée à la fois par l'apparition de nouveaux groupes en difficultés (jeunes, femmes seules avec enfants, personnes sans qualification, chômeurs de longue durée...) et par de nouvelles organisations au sein des couples et des familles, avec notamment la montée de l'activité féminine, dans un contexte de vieillissement de la population et de ralentissement de la croissance économique.

Les différentes parties de ce dossier abordent successivement ces différentes thématiques :

- 1- évolution des **grands « âges de la vie »**,
- 2- évolution des **parcours conjugaux et familiaux**,
- 3- évolution du **rôle des hommes et des femmes**,
- 4- évolution des **parcours d'activité professionnelle**,
- 5- évolutions des **niveaux de vie et des visages de la pauvreté**.

Avant de revenir dans le détail sur ces différentes évolutions, il est utile de rappeler les **grandes tendances démographiques observées en France depuis 30 ans (document 3)**. La population française est passée de 55 millions d'habitants en 1981 à 65 millions en 2011, soit une augmentation de 10 millions, nettement plus forte qu'en Allemagne (+ 3 millions), en Italie (+ 4 millions) ou au Royaume-Uni (+ 6 millions). Si la fécondité plus élevée en France explique les écarts avec l'Allemagne ou l'Italie, elle n'explique ni l'écart avec le Royaume-Uni, ni la croissance de la population, les variations de la fécondité ayant plutôt contribué à réduire la population (de 1,3 million) sur la période considérée. Les facteurs explicatifs de la croissance démographique sont ainsi l'accroissement de l'espérance de vie (+ 7 ans en 30 ans) et les migrations, qui ont contribué chacun à hauteur de 3 millions à l'augmentation de la population. Mais la plus grande part de l'augmentation de la population sur les 30 dernières années (+ 5 millions) tient en fait à la structure par âge particulière de la population au début des années 1980 : peu de personnes de plus de 60 ans (du fait de la première guerre mondiale) et des générations de moins de 30 ans nombreuses (baby-boom), ce qui s'est mécaniquement traduit par peu de décès et des naissances plus nombreuses (à fécondité donnée).

1. Ages de la vie, cycle de vie

Comme le rappelle F. Godard¹, l'organisation des vies individuelles en « âges de la vie » ou « cycle de vie » est structurée par l'organisation sociale ; elle dépend aussi des périodes historiques et elle est enfin influencée par les rapports qui se nouent entre les générations (transmission, socialisation, lutte pour l'occupation des places sociales). Chaque individu vit en effet son propre vieillissement et les évolutions qui lui sont extérieures, son rôle à différents âges se définissant en référence à ceux des générations précédentes et aux évolutions en cours de ces rôles dans la société. En distinguant schématiquement trois phases du cycle de vie - la jeunesse, la maturité et la vieillesse -, **les évolutions suivantes peuvent être dégagées sur longue période (document I-1).**

- La **jeunesse** a connu des mutations importantes et ambivalentes, avec, d'une part, une **plus grande indépendance des jeunes encore chez leurs parents** dans le cadre d'une cohabitation, souvent contrainte, entre jeunes adultes et leurs parents et, d'autre part, un **accès moins rapide à une complète indépendance** : l'âge de départ du foyer parental a augmenté entre les années 1960 et 1990, avant de se stabiliser, et la phase de transition vers l'indépendance s'est allongée, avec un accès au logement indépendant plus tardif, un moment du départ moins net, des étapes désynchronisées entre la formation d'un couple, le premier emploi et le logement indépendant, et des situations de retour chez les parents après une première phase d'autonomie.
- La **maturité** a été marquée par le **recul de la phase de construction de la famille** et l'apparition de nouvelles étapes (vie seul, couple non marié, couple sans enfant), par **l'éclatement des modèles en milieu de vie**, avec le développement de familles monoparentales et recomposées liées à la montée des divorces, et **l'apparition d'un nouvel âge, dit « âge pivot »** entre 50 et 60 ans, pour décrire la situation de femmes en particulier qui soutiennent à la fois des parents moins indépendants et des enfants pas encore autonomes. La génération 1950 (qui part actuellement à la retraite) apparaît ainsi comme « une génération charnière, à partir de laquelle le nombre de mariages et l'indice de fécondité ont décru, le nombre de divorces augmenté ».
- La **vieillesse**, définie ici comme la période succédant à l'activité, n'a aujourd'hui plus beaucoup de points communs avec ce qu'elle était il y a quelques générations. L'augmentation de **l'espérance de vie** a permis, d'une part, à une plus grande proportion de personnes d'atteindre l'âge de la retraite et, d'autre part, une plus grande longévité, ce qui a conduit à distinguer un **3ème âge**, de jeunes retraités, actifs et ne se définissant pas seulement comme grands-parents (**document I-3**), plus indépendants financièrement, encore en couple et en relativement bonne santé, et un **4ème âge**, plus souvent marqué par la perte d'autonomie, mais aussi par le fait d'être arrière grand-parent.

¹ F. Godard, La définition des âges de la vie. Une question de rapports intergénérationnels, paru dans le n° 5 de « Biographie et cycle de vie ».

Plusieurs tendances générales semblent ainsi se dégager : la multiplication des étapes intermédiaires, qui sont parfois des phases d'expérience, la désynchronisation des étapes personnelles et professionnelles, la diversification de l'ordre de passage des étapes, la « désinstitutionnalisation » de certaines étapes, comme la formation d'un couple, la diversification des parcours, liée notamment au niveau de diplôme, et, au total, l'affaiblissement de certaines normes d'âge.

Sur la période plus récente des vingt dernières années, les histoires de vie des hommes et des femmes ont continué à se modifier (document I-2). Entre 1990 et 2010, les années d'espérance de vie² gagnées (de 5,4 ans pour les hommes - pour atteindre 78 ans - et de 3,8 ans pour les femmes - pour atteindre 85 ans) l'ont été surtout **après 60 ans** - à hauteur de la moitié pour les hommes et des trois quarts pour les femmes. Ces années ne sont toutefois pas toutes des **années en bonne santé** : l'espérance de vie sans incapacité sévère, après avoir augmenté pendant les années 1990, tend à ralentir depuis le milieu des années 2000, et l'espérance de vie sans incapacité modérée stagne. Si l'espérance de vie s'est améliorée pour toutes les catégories sociales, **les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales demeurent marqués** : un homme cadre de 35 ans a ainsi une espérance de vie plus élevée de 6,5 ans qu'un ouvrier au même âge³.

Face à cet allongement de la vie, **certains âges de la vie ont en fait peu varié au cours des 20 dernières années. C'est le cas de l'âge de départ du foyer familial** (même si cette notion de départ est devenue plus complexe) **qui se stabilise depuis 20 ans après avoir beaucoup augmenté** : il est ainsi de 20 ans pour la moitié des femmes et de 22 ans pour la moitié des hommes ; à partir de 26 ans pour les hommes et de 24 ans pour les femmes, moins d'un jeune sur quatre vit chez ses parents.

En revanche, **l'âge auquel la majorité des jeunes vit en couple continue à reculer**, d'environ un an et demi entre 1990 et 2008, pour atteindre 24 ans et demi pour les femmes et 27 ans pour les hommes, cette hausse s'accompagnant d'une plus grande diversification.

Si les durées de vie en couple sont stables (autour de 37-38 ans en espérance), **la durée de vie passée seul a au contraire beaucoup progressé** entre 1990 et 2008 (de plus de 3 ans), pour atteindre 10 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes (dont les deux tiers après 60 ans), du fait de l'allongement de la durée de vie.

Les âges moyens des parents à la naissance de leurs enfants ont également augmenté au cours des 20 dernières années : + 2 ans pour les femmes et + 1,5 an pour les hommes de 1990 à 2010, pour atteindre respectivement 30 ans et 33 ans.

² Aux conditions de mortalité de l'année considérée (c'est l'indicateur usuel d'espérance de vie conjoncturelle).

³ L'écart est de 3 ans pour les femmes.

2. Evolution des parcours conjugaux et familiaux

L'évolution des parcours conjugaux a d'abord été marquée par trois changements principaux (**document II-1**) :

- la part des 20-24 ans vivant en couple a fortement baissé depuis le début des années 1980, puis s'est stabilisée depuis le début des années 2000 ;
- la part des couples entre 30 et 60 ans diminue également : 83 % des femmes de 45 à 49 ans étaient en couple en 1982, contre seulement 72 % en 2006 ;
- à l'inverse, de plus en plus de personnes âgées vivent en couple : chez les plus de 75 ans, la part de ceux vivant en couple est passée, entre 1982 et 2006, de 62 % à 69 % pour les hommes et de 19 % à 28 % pour les femmes.

Au total, **la vie en couple a reculé** : elle concernait 62 % des personnes âgées de 15 ans ou plus en 1982 et 58 % en 2008.

Il est à noter que **l'influence du niveau de diplôme sur la formation des couples** s'est également modifiée sensiblement. Alors que les femmes diplômées étaient moins souvent en couple que les moins diplômées, ce n'est plus le cas, au contraire : en 2006, ce sont les femmes sans diplôme qui se distinguent parmi les trentenaires, en étant moins fréquemment en couple. Par ailleurs, si, en 2006, 11 % des femmes de 40 ans diplômées du supérieur sont célibataires sans enfant, soit deux fois plus fréquemment que les femmes sans diplôme, les plus diplômées sont en revanche moins souvent à la tête d'une famille monoparentale : c'est le cas de 12 % d'entre elles à 40 ans, contre 17 % des femmes sans diplôme du même âge.

La prédominance du couple marié a également faibli au profit d'autres formes d'union : si 94 % des personnes en couple étaient mariées en 1982, elles ne sont plus que 77 % en 2008⁴. A l'inverse, le PACS progresse fortement depuis 2000, avec environ **trois PACS conclus pour quatre mariages célébrés en 2010**, même si, en 2009, seuls 3 % des 18-39 ans étaient pacésés. Enfin, la part des mariages rompus par un divorce – et plus largement, des ruptures d'unions – augmente au fil des générations, quelle que soit la durée de mariage ou d'union : 17 % des mariages conclus entre 1995 et 1999 étaient rompus au bout de 10 ans, contre 12 % des mariages célébrés 20 ans plus tôt. Conséquence de ces différentes évolutions, 9 % des enfants mineurs vivaient en 2006 dans une famille recomposée (**document II-3**).

Ces évolutions se répercutent sur les structures familiales. Ainsi, **les ménages constitués d'une personne seule, d'une famille monoparentale ou d'un couple sans enfant au domicile ont augmenté de 20 %** entre 1999 et 2008. Parmi les 27 millions de ménages recensés en France en 2008, un tiers sont constitués d'une personne seule, le plus souvent une femme, 29 % comprennent un ou plusieurs enfants mineurs et au moins un de leurs parents, et 26 % sont des couples sans enfant au foyer. Le **nombre de familles nombreuses diminue** au fil des ans : en 2008, 17 % des familles comprennent au moins trois enfants mineurs au domicile, alors qu'elles étaient 20 % en 1990.

En 2005, sur 8,9 millions de familles avec enfants (de moins de 25 ans), 1,8 million (soit 20 % environ) sont des **familles monoparentales (document II-2)**. Leur nombre a triplé depuis le début des années 1960 et leur part a quasiment doublé au cours des 20 dernières années. Dans 85 % des cas, les familles monoparentales sont constituées d'une mère et de ses

⁴ Regards sur la parité, fiche thématique « couples », INSEE, 2012.

enfants. Plus d'une famille monoparentale sur deux (55 %) a seulement un enfant, contre 40 % des couples avec enfants, et seulement 14 % ont trois enfants et plus, contre 20 % des couples avec enfants. Comme on l'a vu, les mères de famille monoparentale sont moins diplômées que celles vivant en couple, mais aussi plus souvent au chômage et moins souvent à temps partiel quand elles sont en emploi que les mères en couple (26 % contre 34 %), avec un taux de temps partiel qui décroît fortement avec la qualification des emplois chez les mères de famille monoparentale. Enfin, leurs conditions de logement sont nettement plus défavorables que celles des couples avec enfants (moins souvent propriétaires, moins souvent en maison, situation de surpeuplement...).

Au cours des cinquante dernières années, les structures familiales se sont ainsi éloignées du modèle traditionnel du couple marié avec enfants. **Les opinions sur le couple, la famille, et les rôles des hommes et des femmes ont également évolué (document II-4)**, avec des décalages par rapport aux évolutions observées dans les faits, comme l'illustrent les exemples suivants. 70 % des personnes interrogées pensent qu'un couple peut cohabiter sans être marié, ni même en avoir l'intention, alors que seulement un couple sur cinq vit en union libre en 2007. 90 % des personnes interrogées pensent que pour grandir en étant heureux, un enfant a besoin d'un foyer avec un père et une mère, quand 18 % des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale. De même, plus de 50 % des personnes (et 40 % des moins de 40 ans) pensent qu'un enfant d'âge préscolaire risque de souffrir du fait que sa mère travaille, alors que, dans le même temps, 78 % des mères avec au moins un enfant de moins de trois ans sont actives.

3. Evolution des rôles des hommes et des femmes

Une des évolutions majeures des dernières décennies a été **l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail (document III-1)**. L'emploi féminin a ainsi augmenté d'un quart au cours des vingt dernières années, alors que celui des hommes est resté quasiment stable. Cette arrivée des femmes sur le marché du travail s'est faite **à la fois en haut et en bas de l'échelle des postes** : les femmes, de plus en plus qualifiées, représentent ainsi **39% des cadres** aujourd'hui, contre 30 % il y a vingt ans ; dans le même temps, l'emploi non qualifié (20 % du total) est de plus en plus tertiaire et féminin (dans 62 % des cas contre 56 % en 1990). Les femmes restent toutefois plus exposées au chômage, et trois fois plus souvent en sous-emploi que les hommes. L'écart de salaire entre hommes et femmes s'est légèrement réduit, de 29 % en 1991 à 25 % en 2009.

La répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes demeure très inégale : 4 h par jour en moyenne pour les femmes, contre 2 h 13 pour les hommes (**document III-2**). L'écart s'est toutefois réduit en 25 ans, mais du fait de la réduction du temps consacré par les femmes aux tâches domestiques et non d'une augmentation de la participation des hommes. Ce partage est d'autant plus inégal qu'il y a d'enfants dans le ménage, et surtout de jeunes enfants.

Face à l'augmentation du travail des femmes et au maintien d'un partage des rôles inégal pour les tâches domestiques, différents dispositifs ont été mis en place afin de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui bénéficient *de facto* surtout aux femmes. Ainsi, le complément libre choix d'activité (CLCA) est une prestation familiale s'adressant aux parents de jeunes enfants qui cessent ou réduisent leur activité (**document III-3**). Environ 550 000 personnes (en très grande majorité des femmes) en bénéficiaient fin

2009. **La plupart des bénéficiaires du CLCA travaillaient juste avant et travaillent de nouveau quelques mois après leur sortie du CLCA**, même si la part de personnes en emploi passe, entre ces deux moments, de 72 % à 62 %. Le retour à l'emploi est d'autant moins fréquent que le nombre d'enfants est élevé et que la situation d'emploi initiale était précaire. En revanche, le temps partiel est plus fréquent après un CLCA.

4. Evolution des parcours d'activité professionnelle

Au cours des dernières décennies, **la formation initiale des jeunes qui arrivent sur le marché du travail s'est profondément transformée (document IV-1)**. Le taux de scolarisation des filles et garçons de 18 ans est ainsi passé de 60 % au milieu des années 1980 à plus de 80 % au milieu des années 1990, les taux de scolarisation entre 19 et 24 ans ayant connu des évolutions similaires. Ainsi, au milieu des années 2000, sur environ 730 000 jeunes sortant de formation initiale chaque année, 10 % sont sans diplôme, 8 % ont le brevet, 18 % ont un CAP, BEP ou équivalent, 22 % ont un baccalauréat ou équivalent, 16 % ont un diplôme supérieur court et, enfin, 26 % ont un diplôme supérieur long⁵.

Après la fin de leurs études, **les jeunes sont davantage confrontés au chômage que les actifs plus anciens** sur le marché du travail : en 2007, 16 % des actifs sortis de formation depuis moins de 4 ans sont au chômage (19,5 % fin 2010), contre 6 % de ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté (7,4 % fin 2010). Si le taux de chômage des jeunes actifs n'est pas plus élevé en 2007 qu'en 1980, la situation des moins diplômés s'est dégradée : entre 1980 et 2007, le taux de chômage des jeunes peu diplômés sortis de formation depuis moins de 4 ans est ainsi passé de 25 % à 37 % (45 % fin 2010) - à titre de comparaison, le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur est de 9 % en 2007 (10 % fin 2010)⁶. Plus de dix ans après la fin des études, ces écarts par niveau de diplôme sont de moindre ampleur mais persistent (9 % et 4 % respectivement). Il est à noter que l'insertion des jeunes femmes apparaît globalement meilleure que celle des hommes, du fait d'un niveau de formation plus élevé en moyenne et d'une spécialisation dans des secteurs plus porteurs. Comme la situation des jeunes sur le marché du travail est particulièrement sensible à la conjoncture économique, les hausses du taux de chômage en 2008 et 2009 ont été plus fortes chez les jeunes actifs (document IV-2).

Les situations de non-activité et de sous-emploi sont également importantes chez les jeunes. Ainsi, fin 2010, 3,5 % des jeunes sortis de formation depuis moins de 4 ans souhaiteraient travailler alors qu'ils ne sont pas recensés comme chômeurs au sens du BIT. Le sous-emploi (personnes qui souhaiteraient et seraient prêtes à travailler davantage) concerne quant à lui près de 10 % des jeunes femmes en emploi sorties de formation depuis moins de 4 ans (contre seulement 4 % des jeunes hommes), cette part étant de près d'un tiers pour les jeunes femmes peu diplômées en emploi en 2007.

Si les CDI représentent encore en 2007 les deux tiers des emplois occupés par les jeunes sortis de formation depuis moins de 4 ans (près de 80 % des emplois occupés par les jeunes plus de 10 ans après la fin des études), **la part des emplois temporaires a crû et avoisine 50 % chez les jeunes sans diplôme**. Les mobilités en début de carrière sont en outre très

⁵ En 2010, 2 sur 10 ont au plus le brevet, 4 sur 10 un diplôme du second cycle du secondaire et 4 sur 10 du supérieur (document IV-2).

⁶ Fin 2010, un à quatre ans après la fin des études, 2 jeunes actifs sur 10 sont au chômage, 4 sur 10 parmi les moins diplômés, 1 sur 10 parmi les diplômés du supérieur).

fréquentes (**document IV-1**) : 56 % des jeunes sortis de formation en 2004 ont changé au moins une fois d'employeur au cours de leurs trois premières années de vie active et, parmi eux, près d'un sur deux a connu au moins deux changements.

Les **interruptions d'emploi** (définies comme des changements d'employeur sans reprise immédiate) sont ainsi de plus en plus fréquentes chez les moins de 25 ans, avec une augmentation particulièrement marquée dans les périodes de bonne conjoncture, propices à la mobilité des salariés. Dans le même temps, la durée des interruptions a plutôt baissé et est plus élevée en période de basse conjoncture. Au total, la durée annuelle moyenne sans emploi des 15-24 ans est passée de 10 semaines en 1977 à 12 semaines en 2002 (**document IV-4**).

L'élévation du niveau général de formation a en outre entraîné un double mouvement : d'une part, une augmentation globale du niveau de qualification (**45 % des jeunes sortis depuis moins de 4 ans de formation initiale sont cadres en 2007, contre seulement 30 % en 1983**) et, d'autre part, une baisse du niveau de qualification des emplois occupés à niveau de formation donnée (ainsi, chez les jeunes bacheliers, la proportion d'emplois non qualifiés est passée de 11 % à 29 % entre 1990 et 1997).

De même que les transitions entre foyer parental et autonomie sont moins nettes, **les frontières entre formation initiale et emploi deviennent plus floues**. Une illustration en est fournie par l'apprentissage. Les entrées en **apprentissage**, d'environ 120 000 par an de 1973 à 1993, puis en augmentation régulière pour atteindre environ 240 000 entrées par an au début des années 2000, approchent les 280 000 entrées en 2006, portant le nombre d'apprentis à environ 400 000 fin 2006. La plus grande partie de cette augmentation du nombre d'apprentis correspond à une hausse de ceux préparant les diplômes les plus élevés : fin 2006, 2 apprentis sur 10 préparaient un diplôme niveau bac et 2 apprentis sur 10 un diplôme du supérieur, alors que le CAP concerne aujourd'hui moins de la moitié des apprentis (**document IV-3**).

Au-delà de la phase initiale d'insertion des jeunes sur le marché du travail, **la transformation des parcours d'emploi et de travail au fil des générations est avant tout marquée par la généralisation de l'expérience du chômage (document IV-5)** : en 2006, le chômage a déjà concerné près d'une personne sur deux dans les générations nées après 1960 (une sur 4 ayant connu un épisode de chômage long), dont les carrières ne sont pourtant pas encore achevées, contre 1 personne sur 10 environ dans les générations nées avant 1940, et 1 personne sur 4 seulement chez les générations nées entre 1940 et 1950 récemment parties à la retraite.

Sur les cinquante dernières années, une autre évolution structurelle majeure sur le marché du travail a été l'extension du salariat, soutenue par un secteur public en développement rapide et qui s'est accompagnée d'un repli du travail indépendant (jusqu'au début des années 2000), en raison principalement de la diminution du nombre d'agriculteurs (**document IV-7**). Dès le premier emploi, alors que seulement trois quarts des personnes nées avant 1934 commençaient leur carrière par un emploi salarié, c'est le cas de la quasi-totalité de celles qui sont nées entre 1965 et 1974. Plus du tiers des personnes ayant achevé leur carrière ont changé de statut au moins une fois au cours de leur carrière (salarié du public, salarié du privé, indépendant). 55 % de ceux qui ont commencé à leur compte ont, à un moment donné, rejoint le salariat. Les changements de statut sont en revanche moins fréquents parmi ceux qui ont débuté dans le secteur public.

Les conditions d'emploi ont également beaucoup évolué (document IV-8) : en 2010, près d'une femme salariée sur trois et 7% des hommes travaillent à temps partiel (82 % des

emplois à temps partiel étant occupés par des femmes) – le temps partiel concerne 17 % des femmes cadres, en baisse depuis le milieu des années 2000, contre 37 % des employées (**46% pour les employées non qualifiées**) et 30 % des ouvrières (part en forte hausse ces dernières années). Quant au sous-emploi, il concerne, en 2010, 18,3 % des femmes employées non qualifiées et 15,9 % des ouvrières non qualifiées. Les **conditions de travail sont également marquées par des horaires atypiques** : 48 % des salariés travaillent le samedi, 28 % le dimanche, 33 % le soir, 16 % la nuit (entre minuit et 5 h du matin), ces parts étant plus importantes chez les hommes. Enfin, 63 % des hommes et 50 % des femmes de 50 à 59 ans (en emploi et qui ont été en emploi au moins 10 ans) ont connu au cours de leur vie une période d'exposition à des conditions de travail pénibles (définies par au moins l'un des quatre critères suivants : toujours ou souvent de nuit, répétitif, toujours exigeant physiquement, toujours en présence de produits nocifs).

En ce qui concerne les évolutions salariales, sur la période 1990-2008, dans le secteur privé, le salaire brut moyen des salariés à temps complet a augmenté en moyenne de 1 % par an en termes réels, tiré par l'augmentation moyenne des qualifications ainsi que par les hausses du SMIC. Mais le salaire net correspondant n'a augmenté que de 0,5 % en moyenne par an du fait de hausses de prélèvements à la charge des salariés (CSG, CRDS, cotisations). Le revenu salarial moyen, qui prend en compte le temps partiel, a quant à lui augmenté un peu moins rapidement que le salaire net des salariés à temps complet (+0,4 % sur la période 1990-2008). Les évolutions salariales dans le public ont été plus modestes (**document IV-6**).

Sans prétendre épuiser ce panorama des évolutions des parcours professionnels, rappelons enfin que le RSA concerne 2,2 millions de personnes, dont 36 % sont en emploi. Outre des conditions de travail plus difficiles pour ceux qui sont en emploi, on observe une **très grande stabilité des situations des bénéficiaires du RSA entre juin 2009 et février 2011** : en moyenne, les bénéficiaires du RSA ont été 7 mois en emploi, 8 mois au chômage et 6 mois en inactivité (**document IV-9**).

Sans entrer ici dans l'analyse complète des implications de ces évolutions en matière de retraite, il est intéressant de **mettre ces évolutions en regard du nombre d'années sans validation de trimestres pour la retraite**, examiné par la CNAV (**document IV-10** ou document n°11 de la séance du COR de mai 2011 pour une version longue) : parmi les personnes parties à la retraite à 60 ans ou avant, entre le début de la carrière et le passage à la retraite, la durée totale des périodes sans validation – qui sont surtout positionnées en fin de carrière - est de 5 ans pour les hommes des générations 1944 et 1950, et est passée de 8,5 ans pour les femmes nées en 1944 à 7,5 ans pour celles nées en 1950.

5. Evolution des niveaux de vie et des visages de la pauvreté

Entre 1996 et 2008, le taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) est passé de 14,5 % à 13 % (document V-1). Pour les retraités, le **taux de pauvreté monétaire est resté légèrement en dessous de 10 %**, celui des actifs occupés étant encore plus faible. En revanche, **le taux de pauvreté des chômeurs est 2,8 fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population (35%)** et a légèrement augmenté sur la période considérée ; **le taux de pauvreté des inactifs (non retraités) est passé de moins de 25 % à près de 30 %**. Le taux de pauvreté des familles monoparentales (environ 25 % avec un ou deux enfants) a augmenté, ainsi que celui des personnes vivant seules.

Au-delà des situations de pauvreté, des disparités de niveau de vie existent dans toutes les catégories. Si les personnes en emploi ont en moyenne le niveau de vie le plus élevé, en raison de leurs revenus d'activité, mais aussi parce qu'elles ont plus souvent un conjoint en emploi, près de 20 % des personnes en emploi ont un **niveau de vie inférieur au 3ème décile** ; c'est le cas de **trois retraités sur dix, de six chômeurs sur dix et de la moitié des inactifs non retraités**. Les inégalités de niveau de vie (mesurées par le rapport interdécile) sont en outre plus fortes au sein des chômeurs et ont tendance à augmenter (**document V-2**)

La pauvreté et la précarité ne peuvent pas s'apprécier uniquement par les taux de pauvreté monétaire définis en termes relatifs par rapport au niveau de vie médian, car il s'agit de phénomènes multidimensionnels. La **pauvreté en conditions de vie consiste à repérer les personnes qui font face à un certain nombre de privations** : au moins huit parmi vingt-sept privations (pour l'indicateur de l'INSEE), portant sur quatre grands domaines de la vie quotidienne (les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement). Selon cet indicateur, **12,2 % des personnes de plus de 16 ans sont pauvres en conditions de vie en 2007 et, entre 2004 et 2007, la pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq** (**document IV-3**). La pauvreté persistante touche davantage les non-diplômés, les personnes d'origine étrangère et les personnes en mauvaise santé. L'étude de l'INSEE distingue **trois grands groupes** :

- le premier groupe (35 % de l'ensemble) comprend des **personnes durablement et profondément dans la pauvreté dans toutes ses dimensions**, et depuis au moins trois ou quatre ans.
- le deuxième groupe (35 %) concerne des personnes **plutôt jeunes**, souvent en emploi, et qui subissent des **contraintes d'ordre plutôt budgétaire** temporaires (un ou deux ans).
- enfin, le troisième groupe (30 %) est composé de personnes **plus âgées**, concernées surtout par des **restrictions temporaires de leur consommation**.